



Le CDP en quelques chiffres :

Quelques chiffres en 2014:

- → 126 dossiers Coup de pouce déposés
- → 105 dossiers Coup de pouce octroyés
- → 1 enveloppe globale d'environ 76 000 €
- → Des montants allant de 400 à 1600 €
- → 4 régions principalement concernées : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Aquitaine
- → 25% des acteurs de la SSI aidés

Le CDP: qu'est-ce que c'est?

Le dossier Coup de pouce est **un appui financier** de la part de la coordination nationale mais c'est aussi **un outil pédagogique** permettant d'établir **la stratégie des acteurs** pour la réalisation de leurs animations.

Il est composé de quatre parties pouvant toutes être complétées ou indépendamment les unes des autres :

- 1. Qualité des animations
- 2. Coordination-Vie du collectif
- 3. Formations-Renforcement des capacités
- 4. Communication

Les différents axes :

AXE 1:

Partie qualité des animations :

- → Améliorer la qualité des animations
- → Connaître le détail des animations proposées

AXE 2:

Partie coordination-vie du collectif :

- → Coordonner un collectif
- → Construire ses animations en collectif

AXE 3:

<u>Partie Renforcement des capacités-</u> Formation:

→ Encourager la mise en œuvre directe de formations ou des échanges de pratiques en fonction des besoins identifiés

<u> AXE 4 :</u>

Partie Communication:

→ Etablir sa stratégie de communication

Budget et pièces à joindre:

Budget:

- → Equilibré
- → La somme demandée n'est pas supérieure à 50% du budget réel

<u>Pièces à joindre:</u>

- → Budget
- → Programme

Procédure de dépôt:

→ Critères d'éligibilité :

- Réaliser ses animations du 14 au 22 novembre
- Respect de la Charte de la SSI
- Organiser ses activités en collectif (avec au moins 3 partenaires)
- Utiliser le logo de la SSI est obligatoire sur les outils de communication
- Ne pas organiser d'activité de collecte
- Inscrire ses animations dans le programme national en ligne
- La somme demandée n'est pas supérieure à 50% du budget réel

Les dossiers seront en ligne à partir de **fin mai**. Il sera possible de les compléter en ligne **jusqu'à début septembre**. La réponse sera donnée **fin octobre**.

Comité d'octroi :

→ Le Comité d'octroi :

Il est constitué de membres du Comité de pilotage national et des coordinations régionales de la Semaine, appuyés de salariés de l'équipe.

→ Critères d'appréciation :

- Taille du collectif
- Qualité des manifestations
- Taille du programme
- Qualité du travail en collectif
- Qualité de la coordination
- Stratégie de communication complète
- Nombre global de dossiers reçus

→ Montant :

Coup de pouce pouvant aller jusqu'à 1800 euros.